
**Procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif
tenue le mercredi 10 juin 2020, à 8 h 30
salle Peter-McGill, hôtel de ville
et par téléconférence**

PRÉSENCES :

Mme Valérie Plante, Mairesse
M. Benoit Dorais, Président du comité exécutif
Mme Magda Popeanu, Vice-présidente du comité exécutif
M. Sylvain Ouellet, Vice-président du comité exécutif
M. Robert Beaudry, Membre du comité exécutif
M. Éric Alan Caldwell, Membre du comité exécutif
M. François William Croteau, Membre du comité exécutif
Mme Rosannie Filato, Membre du comité exécutif
Mme Nathalie Goulet, Membre du comité exécutif
Mme Laurence Lavigne Lalonde, Membre du comité exécutif
M. Jean-François Parenteau, Membre du comité exécutif
Mme Émilie Thuillier, Membre du comité exécutif
M. Luc Rabouin, Membre du comité exécutif

AUTRES PRÉSENCES :

M^e Domenico Zambito, Chef de division - soutien aux instances
M^e Yves Saindon, Greffier de la Ville
M. Serge Lamontagne, Directeur général
Mme Isabelle Cadrin, Directrice générale adjointe - Mobilité et attractivité
Mme Peggy Bachman, Directrice générale adjointe - Qualité de vie
Mme Diane Bouchard, Directrice générale adjointe - Services institutionnels
Mme Caroline Bourgeois, Conseillère associée
Mme Marianne Giguère, Conseillère associée
Mme Sophie Mauzerolle, Conseillère associée
Mme Suzie Miron, Conseillère associée
M. Alex Norris, Conseiller associé
Mme Marie-Josée Parent, Conseillère associée
M. Hadrien Parizeau, Conseiller associé
M. Craig Sauvé, Conseiller associé
M. François Limoges, Leader de la majorité

Cette séance du comité exécutif est tenue conformément au règlement intérieur de la Ville sur la fixation des séances ordinaires du comité exécutif.

CE20 0842

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du comité exécutif du 10 juin 2020, en y retirant l'article 20.051 et en y ajoutant les articles 30.016, 30.017 et 50.001.

Adopté à l'unanimité.

10.001

CE20 0843

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour consolidé de l'assemblée ordinaire du conseil municipal du 15 juin 2020.

Adopté à l'unanimité.

10.002

CE20 0844

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour consolidé de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération du 18 juin 2020.

Adopté à l'unanimité.

10.003

CE20 0845

Il est

RÉSOLU :

d'approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire du comité exécutif tenue le 6 mai 2020.

Adopté à l'unanimité.

10.004

CE20 0846

Il est

RÉSOLU :

d'approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire du comité exécutif tenue le 11 mai 2020.

Adopté à l'unanimité.

10.005

CE20 0847

Il est

RÉSOLU :

d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le 13 mai 2020.

Adopté à l'unanimité.

10.006

CE20 0848

Il est

RÉSOLU :

d'approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire du comité exécutif tenue le 16 mai 2020.

Adopté à l'unanimité.

10.007

CE20 0849

Il est

RÉSOLU :

d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le 20 mai 2020.

Adopté à l'unanimité.

10.008

CE20 0850

Il est

RÉSOLU :

d'approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire du comité exécutif tenue le 21 mai 2020.

Adopté à l'unanimité.

10.009

CE20 0851

Il est

RÉSOLU :

d'approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire du comité exécutif tenue le 22 mai 2020.

Adopté à l'unanimité.

10.010

CE20 0852

Il est

RÉSOLU :

d'approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire du comité exécutif tenue le 25 mai 2020.

Adopté à l'unanimité.

10.011

CE20 0853

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'autoriser l'utilisation d'une dérogation, accordée par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH), permettant l'octroi d'un contrat gré à gré au delà de la limite d'appel d'offres public de 101 100\$ à JR Services Sanitaires (9064-3032 Québec inc.), ce dernier ayant présenté une demande de prix conforme, pour l'exécution des travaux de collecte et de transport des matières recyclables de l'arrondissement de Ville-Marie, au prix négocié pour la période s'échelonnant du 15 juin au 31 octobre 2020, pour une somme maximale de 681 792,41 \$, taxes incluses;
- 2 - d'approuver un projet de contrat de services à cet effet;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.001 1206717003

CE20 0854

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'exercer l'option de la première prolongation de 12 mois, pour la fourniture et la livraison sur demande de produits chimiques pour les piscines de la ville de Montréal, pour la période du 15 juin 2020 au 14 juin 2021, dans le cadre du contrat accordé à Aquatechno spécialistes aquatiques inc. (CE17 0860), maintenant le montant total de 325 903,12 \$, taxes incluses;
- 2 - d'exercer l'option de la première prolongation de 12 mois, pour la fourniture et la livraison sur demande d'accessoires pour les piscines de la ville de Montréal, pour la période du 15 juin 2020 au 14 juin 2021, dans le cadre du contrat accordé à Aquam Spécialiste Aquatique inc. (CM17 0752), maintenant le montant total de 165 001,77 \$, taxes incluses;
- 3 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements et des services, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.002 1204338002

CE20 0855

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'accorder à EBI Envirotech inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour des travaux de nettoyage des chambres souterraines du réseau d'aqueduc principales, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 394 525,45 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 20-17999;
- 2 - d'autoriser une dépense de 35 865,95 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.003 1204473001

CE20 0856

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'accorder aux firmes ci-après désignées, plus bas soumissionnaires conformes pour chacun des lots, pour les arrondissements d'Ahuntsic-Cartierville, d'Anjou, de Rivières-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, de Saint-Laurent et de Villeray–Saint-Michel-Parc–Extension, les contrats pour les services de déneigement clé en main, pour les sommes maximales indiquées en regard de chacune d'elles, conformément aux documents de l'appel d'offres public 20-18054 et au tableau de prix reçus;

Adjudicataires	Contrats	Montants avec IPC, avant variations de quantités et contingences (TTC)
Groupe IMOG inc.	AHU-102-2023	3 329 919,40 \$
	SLA-401-2023	2 501 537,00 \$
	SLA-402-2023	2 788 184,16 \$
9115-7883 Québec inc. (Sig-Nature)	AHU-103-2023	3 496 171,27 \$
1107192 Canada inc. (Déneigement NA-SA)	ANJ-101-2023	3 032 182,97 \$
	RDP-102-2024	5 079 027,18 \$
JMV Environnement inc.	RDP-101-2024	5 609 628,33 \$
	RDP-103-2024	5 916 066,94 \$
Sanexen Services Environnementaux inc.	RDP-105-2024	5 957 063,80 \$
Déneigement Fontaine Gadbois inc.	RDP-106-2024	6 289 868,75 \$
	RDP-107-2024	5 453 873,36 \$
Les Entrepreneurs Bucaro inc.	VSP-104-2023	3 139 837,81 \$
A & O Gendron inc.	VSP-108-2023	3 808 187,75 \$
Pépinière Michel Tanguay inc.	VSP-109-2023	4 749 555,16 \$
TOTAL		61 151 103,89 \$

- 3- d'autoriser une dépense de 3 057 555,19 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4- d'autoriser une dépense de 9 172 665,58 \$, taxes incluses, à titre de budget de variation de quantités;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.004 1207711005

CE20 0857

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder au seul soumissionnaire Zero Technologie LLC, ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat pour la fourniture de pichets d'eau ainsi que de cartouches de rechanges pour une période de 12 mois, avec une option de renouvellement, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 086 035,43 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 20-18166;
- 2- d'autoriser une dépense de 162 905,31 \$, taxes incluses, à titre de budget de variation de quantités;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.005 1208696004

CE20 0858

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'accorder à TOROMONT CAT Québec, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la location de six niveleuses articulées avec un chasse-neige, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 567 042,90 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 20-18084;
- 2 - d'autoriser une dépense de 113 408,58\$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.006 1208528005

CE20 0859

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'approuver, conformément aux dispositions de la loi, un projet de contrat de gré à gré entre la Ville de Montréal et Société VIA inc, pour la fourniture du service de traitement des matières recyclables au prix du contrat, soit pour une somme maximale de 59 580 113 \$, taxes incluses, selon les termes et conditions stipulés au projet de contrat;
- 3- d'autoriser un ajustement récurrent de la base budgétaire du Service de l'environnement des montants suivants et pour un ajustement total de 54 901 665 \$ taxes net;

2021	2022	2023	2024	2025
5 050 403 \$	5 143 012 \$	5 237 473 \$	5 333 823 \$	5 432 101 \$
2026	2027	2028	2029	2030
5 532 344 \$	5 634 592 \$	5 738 885 \$	5 845 263 \$	5 953 770 \$

- 4- autoriser un virement budgétaire du compte corporatif de la ville pour l'année 2020 de 2 479 805 \$ taxes net;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.007 1207159002

CE20 0860

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'accorder à Services Infraspec inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux de réhabilitation de conduites d'égout par chemisage dans diverses rues de la ville de Montréal, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 6 768 572,50 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 458112;
- 2 - d'autoriser une dépense de 676 857,25 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3 - d'autoriser une dépense de 120 000 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.008 1207231005

CE20 0861

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder à Insituform Technologies Limited, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux de réhabilitation de conduites d'égout par chemisage dans diverses rues de la ville de Montréal, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 7 220 000 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 458111 ;
- 2- d'autoriser une dépense de 722 000 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 130 000 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.009 1207231010

CE20 0862

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder à Bruneau Électrique inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution de travaux électriques de signalisation lumineuse à 25 intersections de la ville de Montréal, pour une période de 12 semaines, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 331 526,96 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 461719;
- 2- d'autoriser une dépense de 66 305,39 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.010 1202968019

CE20 0863

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder à Bruneau Électrique inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution de travaux électriques de signalisation lumineuse, à 25 intersections de la ville de Montréal, pour une période de 12 semaines, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 299 854,80 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 461717;
- 2- d'autoriser une dépense de 59 970,96 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.011 1202968017

CE20 0864

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder à Clean Water Works Inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux de réhabilitation de conduites d'égout par chemisage dans diverses rues de la ville de Montréal, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 6 121 000 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 458117;
- 2- d'autoriser une dépense de 612 100 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 121 000 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.012 1207231036

CE20 0865

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder à Charex inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux de voirie, d'éclairage et de signalisation lumineuse dans le boulevard Saint-Jean-Baptiste, de la rue Notre-Dame à la rue Victoria et des travaux de réhabilitation d'aqueduc et d'éclairage, de la rue Victoria au boulevard René-Lévesque, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 5 141 844,86 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 310102;
- 2- d'autoriser une dépense de 594 146,07 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 782 079,09 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- d'approuver le rapport d'étude d'avant projet et accorder un contrat de gré à gré à Hydro-Québec, fournisseur unique, pour la mise en oeuvre du réseau électrique souterrain et le démantèlement du réseau aérien existant, soit pour la somme maximale de 225 302,71 \$, taxes incluses;

- 5- de rembourser les frais encourus par Hydro-Québec en cas d'abandon du projet par la Ville;
- 6- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.013 1207231029

CE20 0866

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder à Aménagement De Sousa_4042077 Canada inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux de voirie sur le réseau cyclable à divers endroits de la ville de Montréal, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 066 400,94 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 460010;
- 2- d'autoriser une dépense de 106 640,09 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 118 000 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.014 1207231043

CE20 0867

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder à Services d'Égout Capital inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux de réhabilitation de conduites d'égout par chemisage dans diverses rues de la ville de Montréal, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 267 930,73 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 458118;
- 2- d'autoriser une dépense de 126 793,07 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 290 000 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.015 1207231023

CE20 0868

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder à Construction N.R.C. inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution de travaux électriques de signalisation lumineuse à 20 intersections de la ville de Montréal, pour une période de 12 semaines, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 334 585,87 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 461721;
- 2- d'autoriser une dépense de 66 917,17 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.016 1202968021

CE20 0869

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder à Eurovia Québec construction inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux d'aménagement et de voirie dans le dépôt à neige situé au 3000, boulevard Gaétan-Laberge, dans l'arrondissement de Verdun, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 869 302,38 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 446010;
- 2- d'autoriser une dépense de 86 930,24 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 49 000 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.017 1207231041

CE20 0870

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder à Demix Construction, une division de CRH Canada inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux de conduite d'eau potable, de voirie, d'éclairage et de feux de circulation dans la rue Saint-Denis, entre les rues Roy et Jean-Talon, pour l'implantation du Réseau Express Vélo (REV-AXE-1 Tronçon 2), aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 6 329 776,97 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 456210;
- 2- d'autoriser une dépense de 674 816,68 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

- 3- d'autoriser une dépense de 2 129 620 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.018 1207231042

CE20 0871

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder à Environnement Routier NRJ inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux d'aménagement de surface de la rue Rioux et des travaux sur le réseau de la Commission des services électriques de Montréal (CSEM) - Secteur Griffintown, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 458 590,34 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 433311;
- 2- d'autoriser une dépense de 289 091,08 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 296 307,57 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.019 1207231035

CE20 0872

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'accorder à Bruneau Électrique inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la réalisation de travaux civils et électriques de signalisation lumineuse à cinq intersections de la ville de Montréal, pour une période de 13 semaines, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 959 168,25 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 447938;
- 3- d'autoriser une dépense de 391 833,65 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.020 1202968010

CE20 0873

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'accorder à Pierre Brossard (1981) ltée, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la réalisation de travaux civils et électriques de signalisation lumineuse, à cinq intersections de la ville de Montréal, pour une période de 14 semaines, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 338 247,95 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 447935;
- 3- d'autoriser une dépense de 467 649,59 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.021 1202968008

CE20 0874

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'autoriser une dépense totale de 2 408 496,30 \$, pour des travaux d'aménagement d'accès à la Vague à Guy situés au parc des Rapides, dans l'arrondissement de LaSalle, comprenant les taxes, les contingences et les incidences;
- 3- d'accorder un contrat à Environnement Routier NRJ inc., deuxième soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 968 372 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 19-6468;
- 4- d'autoriser une dépense de 295 255,80 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 5- d'autoriser une dépense de 144 868,50 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 6- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.022 1208782001

CE20 0875

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;

- 2- d'accorder au seul soumissionnaire Roxboro Excavation inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat pour l'exécution des travaux de déconstruction du tunnel Champ-de-Mars, dans l'arrondissement de Ville-Marie, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 5 273 497,39 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 460610;
- 3- d'autoriser une dépense de 791 024,61 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4- d'autoriser une dépense de 666 855 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.023 1207000003

CE20 0876

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'accorder à Bruneau Électrique inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la réalisation de travaux civils et électriques de signalisation lumineuse, à cinq intersections de la ville de Montréal, pour une période de 13 semaines, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 915 098,33 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 461716;
- 3- d'autoriser une dépense de 383 019,67 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.024 1202968016

CE20 0877

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'accorder à Bucaro inc, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux de voirie, d'éclairage et de feux de circulation à diverses intersections dans le secteur Beaumont à Montréal, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 026 272,84 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 435011;
- 3- d'autoriser une dépense de 202 627,28 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4- d'autoriser une dépense de 60 000 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.025 1207231037

CE20 0878

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder, conjointement avec l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM), un contrat à De Sousa_4042077 Canada inc., plus bas soumissionnaire conforme, pour la réalisation de menus travaux de voirie, dans le cadre du projet intégré d'un service rapide par bus (SRB) Pie-IX pour le secteur longeant le boulevard Pie-IX, aux prix de sa soumission, soit une somme maximale de 3 682 867,70 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 20-2108;
- 2- d'autoriser des contingences d'un montant total de 552 430,16 \$, taxes incluses;
- 3- d'autoriser des incidences d'un montant total de 368 286,77 \$, taxes incluses;
- 4- d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.026 1200575005

CE20 0879

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'accorder à Demix Construction une division de Groupe CRH Canada inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux d'égout, de conduite d'eau et de voirie dans le boulevard Métropolitain Est, de l'avenue Broadway Nord à l'avenue Marien, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 3 041 382,51 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 329801;
- 2- d'autoriser une dépense de 608 276,50 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 247 000 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.027 1207231050

CE20 0880

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'accorder à Services Infraspec inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux de réhabilitation de conduites d'égout par chemisage dans diverses rues de la ville de Montréal, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 3 898 146,89 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 458114;

- 3- d'autoriser une dépense de 389 814,69 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4- d'autoriser une dépense de 80 000 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.028 1207231015

CE20 0881

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'accorder à Insituform Technologies Limited, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux de réhabilitation de conduites d'égout par chemisage dans diverses rues de la ville de Montréal, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 5 499 000,01 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 458113;
- 3- d'autoriser une dépense de 549 900 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4- d'autoriser une dépense de 100 000 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.029 1207231017

CE20 0882

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'accorder à Les Entreprises Michaudville inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour des travaux de réhabilitation d'une conduite d'eau de 750 mm de diamètre sous le boulevard De Maisonneuve Est, entre la rue Saint-Timothée et l'avenue Papineau, aux prix de sa soumission, soit pour une somme de 12 960 000 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 10346;
- 3- d'autoriser un montant de 1 944 000 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4- d'autoriser un montant de 907 200 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.030 1206945002

CE20 0883

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'accorder à Clean Water Works Inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux de réhabilitation de conduites d'égout par chemisage dans diverses rues de la ville de Montréal, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 6 120 121 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 458116;
- 3- d'autoriser une dépense de 612 012,10 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4- d'autoriser une dépense de 94 000 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.031 1207231046

CE20 0884

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'accorder à Les Pavages Céka inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux de voirie dans la rue Sherbrooke, de l'avenue Papineau à la rue Saint-Germain, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 049 324,67 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 457520;
- 3- d'autoriser une dépense de 204 932,47 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4- d'autoriser une dépense de 102 000 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.032 1207231044

CE20 0885

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2 - d'accorder à Cojalac inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux d'égout, de conduite d'eau et de voirie dans la rue Saint-Germain, de la rue Adam à la rue Ontario, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 3 124 587,77 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 414330;

- 3 - d'autoriser une dépense de 312 458,78 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4 - d'autoriser une dépense de 308 950 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 5 - d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.033 1207231048

CE20 0886

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'accorder à Eurovia Québec Grands Projets inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux d'égout, de conduite d'eau, de voirie, d'éclairage et de feux de circulation dans la rue Jeanne-Mance, de la rue Sherbrooke à l'avenue des Pins, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 9 535 573 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 415710;
- 3- d'autoriser une dépense de 1 008 148,29 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4- d'autoriser une dépense de 1 228 126,22 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 5- d'autoriser un budget de revenus de 262 706,73 \$, taxes incluses (contrat entente : 238 824,30 \$ + contingences : 23 882,43 \$), pour les travaux de Bell intégrés au contrat de l'entrepreneur pour une dépense équivalente et qui sont remboursables par Bell en vertu de l'entente;
- 6- d'imputer ce revenu et cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.034 1207231039

CE20 0887

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder à Service d'Égout Capital inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux de réhabilitation de conduites d'égout par chemisage dans diverses rues de la ville de Montréal, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 854 856,03 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 458115 ;
- 2- d'autoriser une dépense de 185 485,60 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 60 000 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.035 1207231026

CE20 0888

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'autoriser une dépense additionnelle et d'augmenter le budget des contingences de 3 390 180,25 \$, taxes incluses, à des fins d'agrandissement de la conduite d'égout du collecteur William dans le cadre des travaux de réfection des infrastructures de la rue William, entre la rue de la Montagne et Dalhousie-Griffintown (Lot 6A), dans le cadre du contrat accordé à Les Entreprises Michaudville inc., (CG19 0314), majorant ainsi le montant total du contrat de 20 458 194,40 \$ à 23 848 374,65 \$, taxes incluses;
- 2 - d'accepter l'estimation d'Énergir, fournisseur unique, et leur accorder un contrat de gré à gré pour les travaux de déplacement des conduites de gaz existantes, pour la somme maximale de 116 377,89 \$ taxes incluses;
- 3 - d'autoriser une dépense additionnelle de 378 689 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences incluant le budget de 116 377,89 \$, taxes incluses, pour les travaux d'Énergir en vertu de l'entente;
- 4 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.036 1207231033

CE20 0889

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'accorder à Construction Arcade (9140-2594 Québec inc.), plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux de fabrication, de fourniture et d'installation de l'ensemble des aménagements évolutifs dans la rue d'Iberville, entre les rues Notre-Dame et Logan et les rues Ontario et Sherbrooke., aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 327 500 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 285402;
- 2 - d'autoriser une dépense de 32 750 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.037 1207231051

CE20 0890

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - de conclure une entente-cadre pour des services professionnels en juricomptabilité;
- 2 - d'approuver, conformément aux dispositions de la loi, un projet d'entente de service, de gré à gré, par lequel le ministère de Services publics et Approvisionnement Canada s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 1 000 000 \$, taxes incluses, et selon les termes et conditions stipulés au projet d'entente de service;

- 3 - d'autoriser le Directeur du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) à signer l'entente pour et au nom de la Ville de Montréal;
- 4 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des unités du SPVM, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.038 1205841001

CE20 0891

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'autoriser une somme additionnelle de 50 000 \$, taxes incluses, majorant des crédits de 298 935 \$ à 348 935 \$, taxes incluses, afin de représenter la Ville dans les recours en déclaration d'inconstitutionnalité de la *Loi favorisant la santé financière et la pérennité des régimes de retraite à prestations déterminées dans le secteur municipal*, RLRQ, c. 5.2.1.1;
- 2- de réserver à cette fin la somme additionnelle de 50 000 \$, taxes incluses;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.039 1196976001

CE20 0892

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- de mandater la Direction de la mobilité pour déposer une demande à Hydro-Québec pour l'enfouissement des lignes de distribution aériennes longeant le boulevard Gouin Ouest entre le boulevard Toupin et l'avenue Martin, dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville;
- 2- de demander à Hydro-Québec de procéder à la conception des travaux d'enfouissement (ingénierie électrique et expression des besoins en ouvrages de génie civil);
- 3- de mandater la Commission des services électriques de Montréal (CSEM) pour agir en tant qu'intégratrice technique et gestionnaire des travaux civils relatifs à l'enfouissement des lignes de distribution aériennes, et de s'engager à lui rembourser les coûts des travaux civils majorés des frais d'administration ainsi que toutes autres activités nécessaires à l'enfouissement réalisées par la CSEM;
- 4- d'autoriser la directrice de la mobilité à signer tous les documents et ententes relatifs à l'enfouissement, pour et au nom de la Ville de Montréal (Ville);
- 5- de confirmer l'engagement de la Ville à rembourser les coûts engagés par Hydro-Québec, évalués à 519 175,36 \$, taxes incluses, si la Ville décide d'abandonner ou de reporter la demande d'enfouissement;
- 6- d'autoriser à cette fin une dépense totale de 519 175,36 \$, taxes incluses;
- 7- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.040 1206745001

CE20 0893

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats :
- 2- de conclure une entente-cadre avec Alithya Canada inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, pour la fourniture de services professionnels pour l'implantation des modules d'approvisionnement, de finances et d'administration de la solution Oracle ERP Cloud, pour la période 1^{er} juillet 2020 au 30 juin 2023, pour une somme maximale de 9 029 487,23 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 19-17666;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.041 1207684002

CE20 0894

Il est

RÉSOLU :

- 1- de conclure une entente-cadre de services professionnels par laquelle Groupe ABS inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville, dans le cadre de projets de construction ou de modification du réseau souterrain de la Commission des services électriques de Montréal (CSEM), les services professionnels requis pour le contrôle des matériaux et essais de laboratoire, pour une somme maximale de 279 176,55 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 1719;
- 2- d'approuver un projet de convention de services professionnels entre la Ville de Montréal et Groupe ABS à cet effet;
- 3- d'autoriser le président de la CSEM à signer le projet de convention pour et au nom de la Ville;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.042 1200649003

CE20 0895

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder au seul soumissionnaire conforme Sid Lee Architecture inc., ce dernier ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, le contrat pour la fourniture de services professionnels pour les études d'avant-projet et le programme fonctionnel et technique (option en service additionnel) pour le projet de réaménagement de la cour de services Le Plateau-Mont-Royal, située au 5425 rue de Mentana dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 328 929,68 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 20-18117;

- 2- d'autoriser une dépense de 65 785,94 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.043 1208831001

CE20 0896

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats :
- 2- d'accorder au seul soumissionnaire conforme Lemay CO inc., ce dernier ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, le contrat pour la fourniture de services professionnels en aménagement et ingénierie pour la réalisation d'études de faisabilité, de conception et l'analyse technique pendant la réalisation de plans et devis pour les lots 1 et 2 de la phase 2 du projet Sainte-Catherine Ouest, entre les rues Mansfield et Saint-Marc, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 4 449 716,46 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 20-18091;
- 3- d'autoriser une dépense de 444 971,65 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4- d'autoriser une dépense de 88 994,33 \$, taxes incluses, à titre de budget de déboursés;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.044 1207736001

CE20 0897

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'autoriser une dépense de 150 000 \$, toutes taxes incluses, pour la rétention de services professionnels de la personne morale à but non lucratif Architecture sans frontières Québec pour réaliser le projet de recherche appliquée « COVIDesign » qui comprend un guide d'aménagements commerciaux, des modélisations 3D et un transfert de connaissances par webinaires;
- 2 - d'approuver un projet de convention de services professionnels à cet effet;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.045 1206202002

CE20 0898

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'approuver la modification de l'emphytéose entre la Ville de Montréal et la Coopérative d'habitation « Au pied de la montagne » (Montréal), pour prolonger la durée de l'emphytéose d'une période de 15 ans, soit du 25 août 2035 jusqu'au 24 août 2050, pour la propriété sise au 102, boulevard Saint-Joseph Est, dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, constitué du lot 1 443 640 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, d'une superficie de 837,8 mètres carrés, dont la rente annuelle pour la période de prolongation sera de 3 600 \$. La rente annuelle consentie représente une subvention totale de 630 000 \$ pour la période de la prolongation;
- 2 - d'autoriser le greffier de la Ville à signer l'acte de modification de l'emphytéose pourvu que cet acte de modification soit substantiellement conforme, de l'avis de la Direction des affaires civiles, au projet d'acte joint au présent sommaire décisionnel;
- 3 - d'imputer ce revenu conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.046 1186037014

CE20 0899

Il est

RÉSOLU :

d'approuver le projet d'entente de confidentialité entre la Ville de Montréal, Éco Entreprises Québec et RECYC-QUÉBEC pour permettre l'échange sur les scénarios de mise en œuvre de la responsabilité élargie des producteurs annoncée par le gouvernement du Québec et d'autoriser le directeur du Service de l'environnement à signer pour et au nom de la Ville de Montréal le projet d'entente.

Adopté à l'unanimité.

20.047 1201151002

CE20 0900

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'approuver un projet de bail par lequel la Ville de Montréal loue à Société en commandite développement rue Basin, pour une période d'un an à compter du 29 juin 2020 jusqu'au 28 juin 2021, un terrain dans l'arrondissement du Sud-Ouest, situé du côté nord de la rue Basin et à l'ouest de la rue Du Séminaire et constitué d'une partie du lot 4 499 010 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, ayant une superficie de 5 565 pieds carrés (517 mètres carrés), afin d'y installer des conteneurs pour l'entreposage de matériaux, pour un montant total de 82 500 \$ plus les taxes applicables, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de bail;
- 2- d'imputer ce revenu conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.048 1200515005

CE20 0901

Vu la résolution CA20 19 0099 du conseil d'arrondissement de Lachine en date du 1^{er} juin 2020;

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'approuver le projet de bail par lequel la Ville de Montréal loue de Société de Gestion Place Chartier ltée, pour une période de 5 ans à compter du 1^{er} septembre 2020, des locaux situés au 512-514, 19^e Avenue, d'une superficie de 7 000 pieds carrés, à des fins de bureaux et de centre communautaire et de loisirs pour l'arrondissement de Lachine, pour un loyer total de 502 600,99 \$, incluant les taxes, le tout selon les termes et conditions prévus au bail;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.049 1205372002

CE20 0902

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'approuver une subvention exceptionnelle d'un montant maximum de 3 420 000 \$, pour la réalisation du projet Habitations communautaires LOGGIA, situé sur l'avenue Mont-Royal Est, à l'est de la rue Molson, dans l'arrondissement de Rosemont--La Petite-Patrie;
- 2- d'imputer cette somme conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.050 1208370003

CE20 0903

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'accorder un soutien total de 4 125 000 \$ à Grands Prix Cycliste Québec Montréal, soit un soutien financier de 1 250 000 \$ en 2020, de 1 150 000 \$ en 2021 et de 1 050 000 \$ en 2022, et un soutien en biens et services annuel de 225 000 \$;
- 2- d'approuver un projet de convention de contribution financière entre la Ville de Montréal et cet organisme établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier et du soutien en biens et services;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.052 1197898003

CE20 0904

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder un soutien financier d'une valeur maximale de 400 000 \$ à l'organisme Festival TransAmériques, pour soutenir la 14^e édition du Festival TransAmériques 2020;
- 2- d'approuver un projet de convention de contribution financière entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.053 1208214005

CE20 0905

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder un soutien financier d'une valeur maximale de 600 000 \$ à l'organisme Festival International de Jazz de Montréal inc. pour soutenir la 41^e édition du Festival international de jazz de Montréal (FIJM) 2020;
- 2- d'approuver un projet de convention de contribution financière entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.054 1206370002

CE20 0906

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder un soutien financier d'une valeur maximale de 100 000 \$ à l'organisme Festival Fantasia pour l'organisation de la 24^e édition du festival Fantasia;
- 2- d'approuver un projet de convention de contribution financière entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.055 1206370004

CE20 0907

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder un soutien financier d'une valeur maximale de 105 000 \$ au Comité de la Fête nationale de la St-Jean inc., pour soutenir les activités de la Fête nationale du Québec à Montréal;
- 2- d'approuver un projet de convention de contribution financière entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.056 1201204001

CE20 0908

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'accorder un soutien financier d'une valeur maximale de 600 000 \$ à l'organisme Festival Juste pour rire / Just For Laughs, pour soutenir la 14^e édition du Festival Juste pour rire 2020;
- 2 - d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.057 1206370003

CE20 0909

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'accorder un soutien financier totalisant 630 000 \$ à la TOHU, Cité des arts du cirque, pour soutenir la 11^e édition du Festival Montréal Complètement CIRQUE 2020;
- 2 - d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.058 1201508001

CE20 0910

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder un soutien financier de 120 000 \$ à Vélo Québec Événements pour la tenue du Festival Go Vélo Montréal 2020;
- 2- d'approuver le projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.059 1207883002

CE20 0911

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'accorder un soutien financier d'une valeur maximale de 600 000 \$ à Fierté Montréal pour l'organisation de la 14^e édition du festival Fierté Montréal 2020 et pour le projet de déménagement de son site extérieur en 2021;
- 2 - d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.060 1206370005

CE20 0912

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'accorder un soutien financier d'une valeur maximale de 100 000 \$, pour l'année 2020, à Terres en vues, Société pour la diffusion de la culture autochtone, pour soutenir la 30^e édition du Festival Présence autochtone;
- 2 - d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.061 1201508003

CE20 0913

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'accorder un soutien financier d'une valeur maximale de 135 000 \$, pour l'année 2020, à Festival Mode & Design pour soutenir la 20^e édition du Festival Mode & Design;
- 2 - d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.062 1201508004

CE20 0914

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'accorder un soutien financier totalisant la somme de 150 000 \$, aux trois différents organismes ci-après désignés, pour 2020, pour le projet et le montant indiqués en regard de chacun d'eux, dans le cadre du budget du Service de la diversité et de l'inclusion sociale pour les dossiers relatifs à l'accueil et l'intégration des demandeurs d'asile et des personnes sans statut légal à Montréal;

Organisme	Projet	Montant
Mission communautaire de Montréal	Un chemin vers la régularisation et l'intégration à Montréal	50 000 \$
Le Collectif Bienvenue	Groupes Bienvenue	40 000 \$
Médecins du Monde	Assistance sociale pour les migrants à statut précaire de la région de Montréal	60 000 \$

- 2 - d'approuver les trois projets de convention entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.063 1205970003

CE20 0915

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'accorder un soutien financier de 87 500 \$ au Centre Interligne inc., afin de réaliser le projet « Services jeunesse Interligne », pour l'année 2020, dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales - Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2018-2023);

- 2 - d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.064 1208329002

CE20 0916

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'accorder un soutien financier de 5 000 \$, pour l'année 2020, à la Fondation Émergence pour la Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie ainsi que pour son 20^e anniversaire, dans le cadre du budget du Service de la diversité et de l'inclusion sociale;
- 2 - d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.065 1208329003

CE20 0917

Il est

RÉSOLU :

d'approuver le projet de convention de contribution, sans contrepartie financière, par laquelle la Ville de Montréal prête à La Corbeille Bordeaux-Cartierville les locaux de la maison du Meunier, située dans le parc-nature de l'Île-de-la-Visitation et l'autorise à y exploiter un service alimentaire connu sous le nom de Festigoût Café, pour une durée de 16 mois et deux semaines.

Adopté à l'unanimité.

20.066 1203277001

CE20 0918

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'accorder un soutien financier d'une valeur maximale de 25 000 \$ à l'organisme Convention internationale sur la culture urbaine (CICU) pour la tenue du Festival Under Pressure, qui se tiendra du 6 au 9 août 2020;

- 2 - d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.067 1201204003

CE20 0919

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'accorder un soutien financier d'une valeur maximale de 30 000 \$, pour l'année 2020, à l'Association des festivités culturelles des Caraïbes (AFCC), relativement à la 45^e édition des activités en lien avec la Carifesta;
- 2 - d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.068 1201204002

CE20 0920

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'approuver le protocole d'entente de gestion du Programme complémentaire au Programme d'aide d'urgence 2005 aux ménages sans logis et aux municipalités connaissant une pénurie de logements locatifs (Volet III) entre la Société d'habitation du Québec (SHQ) et la Ville de Montréal (Ville);
- 2- d'autoriser la directrice du Service de l'habitation à signer ladite entente pour et au nom de la Ville;
- 3- d'augmenter le budget de revenus et dépenses du Service de l'habitation d'un montant de 1 230 000\$ en fonction des sommes à recevoir de la SHQ;
- 4- d'autoriser des virements budgétaires de 3 770 000 \$ en provenance du budget alloué au Programme d'acquisition résidentielle (PAR) vers le budget alloué au Programme complémentaire au Programme d'aide d'urgence 2005 aux ménages sans logis et aux municipalités connaissant une pénurie de logements locatifs pour l'exercice financier 2020.

Adopté à l'unanimité.

20.069 1206702002

CE20 0921

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 8 799 300,30 \$, taxes incluses, pour des services additionnels dans le cadre du contrat accordé à Degrémont ltée (CG15 0163), majorant ainsi le montant total du contrat de 98 950 000 \$ à 107 749 000 \$, taxes incluses;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.070 1203438018

CE20 0922

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'accorder un contrat de gré à gré à Lyft Canada Inc., fournisseur exclusif, pour la fourniture de services professionnels de mise à jour des composantes électroniques du système de vélo en libre-service BIXI et de mise à niveau du progiciel d'exploitation afin d'assurer la compatibilité des nouveaux vélos à assistance électrique avec le système en place, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 322 502,58 \$, taxes incluses, conformément à l'offre de services de cette firme en date du 26 mai 2020;
- 2 - d'approuver un projet de convention de services professionnels à cette fin;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.071 1204368006

CE20 0923

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

de résilier deux contrats d'une valeur totale de 579 977,21 \$ accordés à l'entreprise Neptune Security Services inc., approuvés par la résolution CM19 1106, pour des services de gardiennage et de signalisation dans des lieux d'élimination de la neige.

Adopté à l'unanimité.

20.072 1207711008

CE20 0924

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'approuver un projet de convention entre la Ville et l'Agence de mobilité durable pour l'année 2020;
- 2- d'autoriser une dépense de 2 000 000 \$, taxes incluses, le cas échéant, à l'Agence selon les modalités prévues à la convention;
- 3- d'autoriser l'affectation de 2 000 000 \$ provenant du surplus accumulé non affecté de compétences locales;
- 4- d'imputer ces sommes conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.073 1208480004

CE20 0925

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'approuver la programmation spéciale du Partenariat du Quartier des spectacles, dans le cadre de la crise de la COVID-19;
- 2 - d'autoriser l'occupation du domaine public du 12 juin au 9 septembre 2020 à cette fin.

Adopté à l'unanimité.

30.001 1208214003

CE20 0926

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

d'accepter l'offre de services du conseil d'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve de prendre en charge la conception, la coordination et la réalisation des travaux d'aménagement aux intersections de la rue de Rouen avec la rue Jeanne-d'Arc et la rue Desjardins et à l'intersection à l'ouest du 5440 de la rue Sherbrooke Est, en vertu de l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec*.

Adoptée à l'unanimité.

30.002 1201097014

CE20 0927

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

d'accepter l'offre de services de l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce de prendre en charge la conception, la coordination et la réalisation des travaux d'aménagement d'une baie de virage à gauche, dans le boulevard de Sainte-Anne-de-Bellevue à l'intersection du 22551, boulevard de Sainte-Anne-de-Bellevue, conformément à l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec*.

Adopté à l'unanimité.

30.003 1201097013

CE20 0928

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

d'accepter l'offre de services de l'arrondissement de Ville-Marie de prendre en charge la conception, la coordination, la réalisation des travaux et le financement pour la reconstruction de trottoirs et de nouvelles saillies à l'intersection Sud des rues Sainte-Catherine Est et Panet, lors du réaménagement du parc de l'Espoir, en vertu de l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec*.

Adopté à l'unanimité.

30.004 1201097010

CE20 0929

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'abroger la résolution CM19 1214 adoptée au conseil municipal du 18 novembre 2019;
- 2 - d'approuver la directive relative au soutien financier pour la réhabilitation de terrains contaminés municipaux ou d'un organisme municipal.

Adopté à l'unanimité.

30.005 1201179010

CE20 0930

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'autoriser le greffier de la Ville de Montréal à émettre une attestation de non-objection en vertu de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (RLRQ, c. Q-2), pour les travaux en lien avec le projet de construction de la bâtisse du Costco situé au 9401 boulevard des sciences à l'intersection du boulevard du Golf.

Adopté à l'unanimité.

30.006 1207715008

CE20 0931

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

d'accepter l'offre de service de l'arrondissement de Ville-Marie de prendre en charge la coordination et la réalisation des travaux pour les aménagements temporaires prévus sur la rue De la Commune, entre la rue Bonsecours et la rue Saint-Gabriel, dans l'arrondissement de Ville-Marie, en vertu de l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec*.

Adopté à l'unanimité.

30.007 1208858001

CE20 0932

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'autoriser une dépense de 33 698,25 \$, à même le budget de fonctionnement du Service de la culture, direction des bibliothèques, pour la mise en place et la gestion du Grand Prix du livre de Montréal édition 2020, incluant l'attribution d'une bourse de 15 000 \$ à l'autrice ou à l'auteur lauréat et 1 000 \$ aux quatre autres finalistes;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.008 1201608001

CE20 0933

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

d'autoriser le report au 1^{er} novembre 2020 de l'échéance accordée à l'évaluateur pour répondre aux demandes de révision des immeubles non résidentiels et des immeubles résidentiels de 60 logements et plus, déposées à l'encontre des rôles triennaux 2020-2021-2022.

Adopté à l'unanimité.

30.009 1206665001

CE20 0934

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

d'autoriser le renouvellement de l'adhésion de la Ville de Montréal au programme OPUS & Cie de la Société de transport de Montréal jusqu'au 31 décembre 2020, renouvelable automatiquement pour 12 mois, pour des paiements totalisant 300 000 \$ maximum annuellement.

Adopté à l'unanimité.

30.010 1194124001

CE20 0935

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

de nommer, madame Johanne Tanguay, cadre sur mandat, à titre de membre du conseil d'administration de l'Agence municipale de financement et de développement des centres d'urgence 9-1-1 du Québec.

Adopté à l'unanimité.

30.011 1200079001

CE20 0936

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'autoriser le Service des affaires juridiques à entreprendre contre Mme Sue Montgomery, en vertu des articles 604.6 et suivants de la *Loi sur les cités et ville* (RLRQ, c. C-19), toute demande en justice visant à obtenir de sa part le remboursement des sommes payées par la Ville de Montréal pour acquitter ses frais de représentation engagés dans le cadre d'une enquête en déontologie menée par la Commission municipale du Québec (dossier numéro 67320) et d'un recours en injonction entrepris conjointement par la Ville de Montréal et la Commission municipale du Québec.

Adopté à l'unanimité.

30.012 1203176001

CE20 0937

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'autoriser le contrôleur général de la Ville de Montréal, à titre de représentant autorisé de la Ville, à enregistrer un vote en faveur de l'approbation du plan d'arrangement du Groupe Catania lors de l'assemblée des créanciers du 12 juin 2020, et à compléter et signer tout document nécessaire pour le vote et la mise en œuvre du plan d'arrangement, le cas échéant.

Adopté à l'unanimité.

30.013 1203219006

CE20 0938

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

de poursuivre les procédures d'adoption des projets visés par les résolutions CM20 0312 et CM20 0182, conformément aux règles de l'arrêté ministériel 2020-033 du 7 mai 2020, notamment en remplaçant l'assemblée publique de consultation prescrite par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19.1) par une consultation écrite d'une durée d'au moins 15 jours et d'une assemblée d'information virtuelle webdiffusée.

Adopté à l'unanimité.

30.014 1200867003

CE20 0939

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

de poursuivre les procédures d'adoption du projet visé par la résolution CG20 0161, conformément aux règles de l'arrêté ministériel 2020-033 du 7 mai 2020, notamment en remplaçant l'assemblée publique de consultation prescrite par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19.1) par une consultation écrite d'une durée d'au moins 15 jours et d'une assemblée d'information virtuelle webdiffusée – Projet de PPU des Faubourgs.

Adopté à l'unanimité.

30.015 1200867004

CE20 0940

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

de poursuivre la procédure d'adoption du projet visé par la résolution CM20 0951, conformément aux règles de l'arrêté ministériel 2020-033 du 7 mai 2020, notamment en remplaçant l'assemblée publique de consultation prescrite par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19.1) par une consultation écrite d'une durée d'au moins 15 jours et d'une assemblée d'information virtuelle webdiffusée, dans le cadre du Projet de modification du Règlement no 16-082 pour la réduction de la hauteur de la tour 6 Square Children.

Adopté à l'unanimité.

30.016 1200867005

CE20 0941

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'administration de BIXI Montréal de nommer monsieur Alexandre Taillefer au poste de président du conseil d'administration.

Adopté à l'unanimité.

30.017 1204368003

CE20 0942

Il est

RÉSOLU :

d'édicter, en vertu de l'article 18 du Règlement sur les services de collecte (16-049), l'ordonnance numéro 8-5 jointe au présent dossier décisionnel modifiant l'ordonnance sur les services de collecte sur le territoire de l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve.

Adopté à l'unanimité.

40.001 1208461001

CE20 0943

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'édicter, en vertu de l'article 119 du Règlement sur les tarifs (exercice financier 2020) (19-057), l'ordonnance numéro 8 jointe au présent dossier décisionnel, adoptée dans le contexte de la pandémie de la COVID-19, afin d'accorder la gratuité aux enfants de 5 à 17 à Espace pour la vie, du 15 juin au 31 août 2020.

Adopté à l'unanimité.

40.002 1206744002

CE20 0944

Il est

RÉSOLU :

d'édicter, en vertu de l'article 4 du Règlement sur les subventions relatives à la revitalisation des rues commerçantes (Programme Réussir@Montréal-Commerce) (RCG 15-082), l'ordonnance numéro 14 jointe au présent dossier décisionnel désignant le secteur « Rue Saint-Hubert » aux fins de l'application du règlement.

Adopté à l'unanimité.

40.003 1208383001

CE20 0945

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'édicter en vertu de l'article 119 du Règlement sur les tarifs (exercice financier 2020) (19-057), l'ordonnance numéro 9 jointe au présent dossier décisionnel afin de permettre, dans le cadre de la Semaine québécoise des familles, l'accès gratuit à 4000 familles montréalaises à faible revenu au Jardin Botanique, soit du 1^{er} juillet au 30 septembre 2020.

Adopté à l'unanimité.

40.004 1208798002

CE20 0946

Il est

RÉSOLU :

d'édicter en vertu de l'article 4 du Règlement sur les subventions relatives à la revitalisation des rues commerçantes (Programme Réussir@Montréal-Commerce) (RCG 15-082), l'ordonnance numéro 15 jointe au présent dossier décisionnel rendant applicable ce règlement au secteur « Quartier Fleury Ouest ».

Adopté à l'unanimité.

40.005 1208383004

CE20 0947

Il est

RÉSOLU :

d'édicter, en vertu de l'article 4 du Règlement sur les subventions relatives à la revitalisation des rues commerçantes (Programme Réussir@Montréal-Commerce) (RCG 15-082), l'ordonnance numéro 16 jointe au présent dossier décisionnel afin de rendre applicable ce règlement au secteur « Boulevard Saint-Laurent ».

Adopté à l'unanimité.

40.006 1208383003

CE20 0948

Il est

RÉSOLU :

d'édicter, en vertu de l'article 71 du Règlement sur les tarifs de l'agglomération de Montréal (exercice financier 2020) (RCG 19-032), l'ordonnance numéro 2 jointe au présent dossier décisionnel afin de reporter la date d'application des frais supplémentaires exigés lors du renouvellement de permis d'exploitation et de vignette d'identification relatifs au remorquage au 31 août 2020.

Adopté à l'unanimité.

40.007 1208812002

CE20 0949

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion et dépôt, le projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur le programme de subventions relatif à la réhabilitation des terrains contaminés (19-022) afin de le rendre conforme à l'avenant no 2 à l'entente intervenue entre la Ville de Montréal et la Ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques pour la réhabilitation de terrains contaminés situés sur le territoire de la Ville de Montréal », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.008 1201179009

CE20 0950

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion et dépôt, le projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur l'occupation du domaine public aux fins d'un réseau de gaz (14-016) », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.009 1196014001

CE20 0951

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement intérieur de la ville sur la délégation de pouvoirs du conseil de la ville aux conseils d'arrondissement (02-002) »;
- 2 - d'adopter, avec changements, la nouvelle version du règlement intitulé « Règlement sur les branchements aux réseaux d'aqueduc et d'égout publics et sur la gestion des eaux pluviales ».

Adopté à l'unanimité.

40.010 1195979001

CE20 0952

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil d'agglomération, pour avis de motion et dépôt, le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 250 800 000 \$ afin de financer les travaux de mise à niveau et de réfection de la station de pompage McTavish », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.011 1207383001

CE20 0953

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

de nommer « sentier Tetewaianón:ni Iakoiánaka'weh » le sentier public situé entre le terrain du collège Mont-Saint-Louis et le cimetière du Sault-au-Récollet, entre le boulevard Henri-Bourassa Est et l'avenue Camille-Paquet, dans l'axe de la rue Garnier, constitué du lot 2 736 244 et d'une partie du lot 2 500 812 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville.

Adopté à l'unanimité.

40.012 1204521008

CE20 0954

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'approuver la conformité au Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal du règlement 1547 modifiant le Règlement de zonage (1303) de la Ville de Westmount, adopté le 3 février 2020 par le conseil municipal de la Ville de Westmount;
- 2- d'autoriser le greffier à délivrer un certificat de conformité à son égard et à transmettre une copie certifiée conforme du certificat à la Ville de Westmount.

Adopté à l'unanimité.

40.013 1208199002

CE20 0955

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'approuver la conformité au Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal du règlement 1548 modifiant le Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (1305) de la Ville de Westmount, adopté le 3 février 2020 par le conseil municipal de la Ville de Westmount;
- 2- d'autoriser le greffier à délivrer un certificat de conformité à son égard et à transmettre une copie certifiée conforme du certificat à la Ville de Westmount.

Adopté à l'unanimité.

40.014 1208199003

CE20 0956

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil d'agglomération, pour avis de motion et dépôt, le projet de règlement intitulé « Règlement sur la subvention relative à l'aide d'urgence pour les établissements de salle de spectacle et de cinéma indépendant dans le contexte de la pandémie de la COVID-19 », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente;

de recommander au conseil d'agglomération :

de réserver une somme de 500 000 \$ pour sa mise en oeuvre.

Adopté à l'unanimité.

40.015 1207953001

CE20 0957

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil d'agglomération, pour avis de motion et dépôt, le projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation au comité exécutif du pouvoir du conseil d'agglomération de renouveler l'état d'urgence en vertu de la *Loi sur la sécurité civile* (RCG 20-014) », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.016 1206407009

CE20 0958

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion et dépôt, le règlement intitulé « Règlement sur le Programme complémentaire au Programme d'aide d'urgence aux ménages sans logis et aux municipalités connaissant une pénurie de logements locatifs », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.017 1200498005

CE20 0959

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion et dépôt, le projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le règlement sur les taxes (exercice financier 2020) (19-055) », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.018 1203843008

CE20 0960

Il est

RÉSOLU :

d'édicter en vertu de l'article 68 du Règlement sur les tarifs de Montréal (exercice financier 2020) (19-057), l'ordonnance numéro 10 jointe au présent dossier décisionnel afin d'apporter des modifications à la grille tarifaire de la section V - Vélos en libre-service BIXI pour la saison 2020.

Adopté à l'unanimité.

40.019 1204368008

CE20 0961

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'approuver la nomination de monsieur Martin-Guy Richard à titre de directeur de la Sécurité de l'information dans la fourchette salariale FM10 à compter de la date de la résolution du comité exécutif du 10 juin 2020, pour une durée indéterminée, conformément à l'article 10.2.2 de la Politique de dotation et de gestion de la main-d'œuvre de la Ville de Montréal et à l'article 5 des Conditions de travail des cadres de la Ville de Montréal;
- 2 - d'autoriser le directeur de service du Service des technologies de l'information à signer le contrat pour et au nom de la Ville.

Adopté à l'unanimité.

50.001 1207022002

CE20 0962

Il est

RÉSOLU :

de déposer à la prochaine assemblée du conseil municipal et du conseil d'agglomération le bilan annuel 2019 du Réseau de suivi du milieu aquatique (RSMA).

Adopté à l'unanimité.

60.001 1204060001

CE20 0963

Il est

RÉSOLU :

de déposer à la prochaine assemblée du conseil municipal et du conseil d'agglomération le bilan annuel 2019 du Réseau de surveillance de la qualité de l'air (RSQA).

Adopté à l'unanimité.

60.002 1208247001

Levée de la séance à 11 h 13

70.001

Les résolutions CE20 0842 à CE20 0963 consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

Benoit Dorais
Président du comité exécutif

Yves Saindon
Greffier de la Ville